

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE DE CAGNES-SUR-MER**

SEANCE DU 25 FEVRIER 2025

**APPROUVE EN SEANCE DU 1^{ER} AVRIL 2025
AFFICHE LE 2 AVRIL 2025**

Le vingt-cinq février deux mille vingt-cinq à 17 heures 00, le conseil d'administration, convoqué le vingt février deux mille vingt-cinq, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Noëlle PALAZZETTI, Vice-Présidente du CCAS.

PRÉSENTS :

Mme Noëlle PALAZZETTI, M. Sébastien SALAZAR, Mme Marie ROFIDAL, Mme Annie ROSELIA, Mme Aurélie GUIRADO-ARNAUDO, M. Cédric TARDITTI, Mme Myriam HORNEZ-ELMOZNINO, Mme Michelle COUTELLE-LAFARGE, Mme Marcelle CHANVILLARD, Mme Gisèle DECONINCK, Mme Maria BRUNI, Mme Anne Mary ASCHERI.

POUVOIRS RECUS DE :

M. Louis NÈGRE à Mme Noëlle PALAZZETTI, Mme Sarah LESCANE à Mme Annie ROSELIA, Mme Brigitte CALLES-GARRIGUES à Mme Michelle COUTELLE-LAFARGE.

ABSENTS :

Mme Isabelle UTRAGO, M. Philippe TOUZEAU-MENONI.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

M. Alain TONINI, Directeur du Centre Communal d'Action Sociale, est chargé des fonctions de secrétaire, conformément aux dispositions de l'article R123-23 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

QUORUM :

12 membres présents à l'ouverture de la séance, soit la majorité des membres sur les 17 en exercice.

* * *

Madame la Vice-Présidente déclare la séance ouverte à 17 heures 05 et procède à l'appel des présents.

* * *

Madame la Vice-Présidente : « *Merci à toutes et tous de votre présence, la séance est donc ouverte.*

L'ordre du jour comporte 19 questions. Vous avez tous été destinataires de l'ensemble des documents par le biais de la plateforme en ligne.

*On débute comme d'habitude par la question **N° 1 « Adoption du procès-verbal de la séance précédente »**, tout le monde a pris connaissance du compte rendu de la séance du 10 décembre 2024, y a-t-il des questions ?* » [Pas de question] « *Je mets aux voix.* »

[Madame la Vice-Présidente procède au vote.]

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2024.

Madame la Vice-Présidente : « *Pour la question **N° 2 « Compte-rendu des décisions prises en application des délégations du Conseil d'Administration »**, nous retrouvons le traditionnel compte rendu des décisions prises depuis la dernière séance.*

Comme vous le savez le conseil d'administration a donné des délégations de pouvoirs à la commission permanente et à la vice-présidente.

Concernant la commission permanente, elle s'est réunie 3 fois et a examiné 7 demandes d'aide financières qui ont reçu un avis favorable.

Le CCAS a octroyé 466,00 € et les associations partenaires (ASF, Croix Rouge, Secours Catholique et Secours Populaire) 2 580,72 € soit un montant total de 3 046,72 €.

Je vous rappelle que l'association « Restaurant du Cœur » participe également sous la forme d'aide alimentaire.

Concernant les pouvoirs confiés à la vice-présidente, sur la période du 1^{er} décembre 2024 au 31 janvier 2025, 30 demandes d'aide sociale légale ont obtenu un avis favorable.

Elles concernent l'accueil familial (1), l'aide-ménagère (5), le placement en EHPAD (9), le placement en foyer d'hébergement pour personnes handicapées (4), le placement en foyer logement (3), la prestation de repas en foyer-restaurant (3) et la prestation de portage de repas (5).

Sur la même période, 23 demandes de domiciliation ont toutes obtenues un avis favorable,

1 522 chèques ont été délivrés pour un montant total de 12 176,00 €.

Concernant les contrats, conventions et décisions, 2 décisions ont été prises pour l'adoption de contrats (1 pour l'entretien de l'installation de détection d'incendie au Centre d'Hébergement d'Urgence et 1 pour l'assurance des véhicules), 2 décisions concernant la nomination d'un mandataire agent de caisse pour les deux régies situées à La Fraternelle (loyers et repas), et 3 décisions pour la mise à disposition de nos locaux pour des permanences avec nos partenaires (UDAF, DEFENSEUR DES DROITS, CPAM).

Il n'y a pas eu de Marché A Procédure Adaptée (MAPA) depuis le dernier conseil.

Ce compte rendu ne donne pas lieu à vote, avez-vous des questions ? » [Pas de question].

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, atteste avoir pris connaissance de l'ensemble de ces décisions.

Madame la Vice-Présidente : « *La prochaine question concerne le traditionnel débat d'orientations budgétaires. Pour rappel, cette question ne donne pas lieu à vote. Mais a pour vocation de définir les orientations générales de la collectivité dans le cadre de la préparation budgétaire.* »

Monsieur Alain TONINI distribue le flyer présentant l'action relative au « point femme ».

Madame la Vice-Présidente : « *Donc, question **N° 3 « Débat d'Orientations Budgétaires année 2025 »**, vous avez tous été destinataire du rapport d'orientations budgétaires qui rappelle les éléments de contexte, les effets de notre analyse des besoins sociaux (ABS) et les axes prioritaires de nos missions.*

Ainsi nos actions de proximité et d'aller-vers se poursuivent :

- *en faveur de l'autonomie avec l'ensemble de nos services (foyers-restaurants, repas à domicile, aide à domicile, animation, résidence-autonomie),*
- *mais également en direction des personnes en difficultés notamment avec le service de la cohésion sociale et le service du logement social.*

Je vous rappelle que nos travailleurs sociaux se déplacent à domicile, dans les mairies annexes, mais aussi dans le cadre de maraudes pour le lien avec les personnes sans domicile.

Avec le service logement, des visites de résidences sont régulièrement organisées, en présence du bailleur, du syndic, quand il existe, et des représentants des locataires.

Toujours en termes de nouveautés, l'ensemble des locaux du CCAS ont été rénovés. Et après la création d'un poste d'encadrement pour le service logement en 2020, un nouveau poste de travailleur social a été créé en 2024 pour un accueil inconditionnel des victimes de violences intrafamiliales au travers d'un Point Femmes.

Ces avancées significatives n'ont été possible que grâce à un soutien financier important de la commune de Cagnes-sur-Mer.

Comme il est rappelé dans le rapport budgétaire, la première ressource du CCAS est constituée de la subvention communale d'équilibre. Elle a constitué 63 % de nos recettes en 2024. Viennent ensuite, la participation financière des personnes bénéficiant de nos prestations et les dotations du Département et de l'Etat.

En matière de dépenses, ce sont bien sur les frais de personnels qui constituent le poste le plus élevé avec près de 50 % des dépenses pour 54 agents.

S'agissant des investissements, le volet informatique demeure une préoccupation constante notamment pour maintenir un haut niveau de sécurité.

Une veille constante est également assurée sur nos bâtiments et des crédits sont prévus pour les besoins en rénovation, entretien ou mises en conformités.

Différents projets sont envisagés pour l'année et sont indiqués dans la note comme par exemple la modification de la téléphonie fixe, l'étude de réhabilitation de La Fraternelle, l'acquisition de locaux dans un bâtiment mitoyen destiné à l'accueil de seniors,...).

En matière d'endettement, au 1er janvier 2025, le capital restant dû pour le prêt souscrit pour l'EHPAD Cantazur s'élève à 766 879,05 euros ; le remboursement de l'exercice est de 99 029,64 euros et le montant des intérêts annuels est de 33 505,28 euros.

Pour les budgets annexes, des propositions budgétaires avaient été adoptées en séance du 15 octobre 2024. Elles ont été transmises au Département des Alpes-Maritimes pour approbation.

Avez-vous des questions ? » [Pas de question].

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend acte du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2025 qui a eu lieu ce jour.

Madame la Vice-Présidente : « *Ensuite, question **N° 4 « Autorisation de lancer un appel d'offres pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide »*** »

Comme vous le savez, dans le cadre de ses actions le CCAS gère un service de portage de repas et un centre d'hébergement d'urgence. Pour ces deux structures les repas sont fabriqués et livrés par un prestataire extérieur, qui a été désigné après un appel d'offre en 2021.

Ce marché venant à expiration au 31 août 2025, il convient de relancer une nouvelle consultation, afin de conclure un nouveau marché pour les 4 années à venir du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2029.

Je vous propose donc d'autoriser le lancement de cette procédure et d'autoriser la signature de tous les documents avec la société retenue par la commission d'appel d'offres.

Avez-vous des questions ? » [Pas de question]. « *Je mets aux voix.* »

[Madame la Vice-Présidente procède au vote.]

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le lancement de cette procédure et Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer les pièces nécessaires à la conclusion du marché à intervenir avec l'entreprise retenue par la Commission d'Appel d'Offres.

Madame la Vice-Présidente : « *La question **N° 5** concerne une « **Convention relative aux modalités de coopération entre la polyclinique Saint Jean et le CCAS** », elle permet de définir un accès facilité de la Polyclinique Saint-Jean aux services spécialisés du CCAS, ainsi qu'aux services d'accompagnement social dispensés par le Centre. Des cadres spécifiques sont détaillés dans le document que vous avez reçu.*

Je vous propose donc d'adopter cette convention et d'en autoriser sa signature.

Avez-vous des questions ? » [Pas de question]. « *Je mets aux voix.* »

[Madame la Vice-Présidente procède au vote.]

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise la signature de la convention par Monsieur le Président, ou Madame la Vice-Présidente, ou Madame la Vice-Présidente déléguée.

Madame la Vice-Présidente : « *Nous passons maintenant aux questions ressources humaines, et comme vous en avez l'habitude, nous procédons régulièrement à des régularisations sur les délibérations de création des postes, notamment pour des mises à jour réglementaires.*

*Les questions **N° 6 à N° 17 « Création d'un emploi permanent au sein de la direction vie des seniors et autonomie – Aide à domicile »** concernent les 12 postes d'aides à domicile titulaires. Il s'agit exactement des mêmes rapports, mais il convient de prendre 1 délibération par poste, pour pouvoir ensuite mettre un agent sur chaque délibération et avoir ainsi un meilleur suivi en cas de modification.*

Comme vous le savez, le CCAS dispose d'un service d'aide à domicile, dont la mission principale est l'aide à la personne. Et pour que cela fonctionne il faut des agents au domicile des bénéficiaires.

Je vous propose donc de « créer » un total de 12 postes d'aides à domicile pour assurer cette mission d'intervention auprès des bénéficiaires, et de procéder au vote des 12 rapports en une seule fois. »

L'ensemble des membres du conseil d'administration étant d'accord pour procéder au vote des 12 questions en même temps, et n'ayant pas de questions, Madame la Vice-Présidente met aux voix et procède au vote.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise la création des 12 postes susvisés, modifie le tableau des emplois et des effectifs, et inscrit les crédits correspondant au budget.

Madame la Vice-Présidente : « *La question **N° 18 « Conditions et modalités de règlement des frais occasionnés pour les déplacements professionnels des agents : adoption d'un guide »** concerne la mise à jour du guide qui avait été adopté le 23 octobre 2020 par le conseil d'administration.*

Pour rappel, ce guide permet aux agents de connaître l'ensemble des conditions pour leurs demandes de remboursements en cas de frais professionnels.

Certains montants ont été modifiés de façon réglementaire, il est apparu nécessaire de réactualiser ce document. Et on y a également ajouté la mention d'actualisation automatique en cas de nouveaux changements, ce qui évitera un nouveau passage en conseil d'administration.

Je vous propose donc d'adopter le document qui vous a été transmis.

Avez-vous des questions ?» [Pas de question]. « Je mets aux voix. »

[Madame la Vice-Présidente procède au vote.]

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le guide présenté.

Madame la Vice-Présidente : « *Et on termine par la traditionnelle question relative aux sorties du service animation. Donc question **N° 19 « Activités de loisirs en faveur des personnes âgées ou handicapées : programmation et participation financière laissée à la charge des usagers »**,*

Les nouvelles sorties retenues sont détaillées dans la note que vous avez reçue, il s'agit :

- *Sortie journée à Bargemon le 13 mars 2025*
 - o *Tarif cagnois : 63,30 €*
 - o *Tarif hors commune : 65,30 €*
- *Sortie journée à Grasse le 10 avril 2025*
 - o *Tarif cagnois : 54,40 €*
 - o *Tarif hors commune : 56,40 €*
- *Sortie journée « Riviera Italienne » le 13 mai 2025*
 - o *Tarif cagnois : 57,05 €*
 - o *Tarif hors commune : 59,05 €*
- *Un séjour de 3 jours/2 nuits dans la Drôme du 25 au 27 juin 2025*
 - o *Tarif cagnois : 363,00 €*
 - o *Tarif hors commune : 365,00 €*

- Avec un supplément de 40,00 € pour une chambre seule

Je vous propose d'adopter ces sorties et ces tarifs

Avez-vous des questions ? » [Pas de question]. « *Je mets aux voix.* »

[Madame la Vice-Présidente procède au vote.]

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'intégralité des propositions formulées par sa Vice-Présidente et décide de retenir les tarifs proposés.

Madame la Vice-Présidente : « *Nous en avons donc fini avec ce premier conseil d'administration de l'année, je vous remercie toutes et tous pour votre participation.*

Vous avez été destinataires des dates des conseils suivants. Je vous rappelle que le prochain aura lieu le 1^{er} avril toujours à 17h00.

Est-ce que vous avez d'autres questions ? » [Pas de question].

La séance est levée à 17h55.

Pour le Maire, Président,
Et par délégation,
La Vice-Présidente,



Noëlle PALAZZETTI



Le secrétaire de séance,



Alain TONINI